

Le Label ISR dévoile son nouveau cahier des charges

L'investissement socialement responsable (ISR) est une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Le label ISR, soutenu par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et développé à la demande de l'ensemble des acteurs concernés, vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR, par les épargnants.

> [Télécharger le référentiel du label ISR mis à jour le 23 juillet 2020, entré en vigueur le 23 octobre 2020](#)

> [Télécharger le communiqué de presse : Bruno Le Maire se félicite de l'appropriation par la Place du label Investissement Socialement Responsable \(ISR\) qui représente plus de 200Md€ d'actifs sous gestion, et fait de Paris un centre pionnier de l'ISR en Europe](#)

Au niveau juridique, le label ISR est encadré par :

- le décret [n°2016-10](#) du 8 janvier 2016
- l'[arrêté](#) qui acte la création du label et définit son cahier des charges et ses modalités de contrôle.
- l'[arrêté](#) du 8 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable.